

Tribunal de la concurrence



Competition Tribunal

N° de document du greffe: 65

Date: 4 juillet 2016

Affaire: CT-2015-014 – *Stargrove Entertainment Inc. c Universal Music Publishing Group Canada, Universal Music Canada Inc., Sony/ATV Music Publishing Canada Co., Sony Music Entertainment Canada Inc., ABKCO Music & Records, Inc., Casablanca Media Publishing et l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux limitée*

Directive aux avocats (de M. le juge Barnes)

Après lecture du courriel de ABKCO et Casablanca daté du 29 juin 2016, demandant une extension de deux semaines pour tous les délais, le Tribunal accorde la demande.

Suite à la directive datée du 14 avril 2016, le Tribunal ordonne maintenant aux parties d'informer le tribunal ainsi que l'Association canadienne des éditeurs de musique (ACEM) le ou avant le 13 juillet 2016, si elles ne parviennent pas à une entente à l'amiable. Dans cette éventualité, une conférence de gestion de l'instance sera tenue. Dans l'intervalle, le Tribunal accorde la permission à l'ACEM de tenir en suspens sa requête pour intervenir. Elle aura cinq jours ouvrables de la réception de cette directive pour la déposer.

(s) Andrée Bernier
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
600-90 Sparks, Ottawa ON K1P 5B4
Tél.: 613-941-2440